

# INFORMATIONS

## **APPORT VOLONTAIRE A LA DÉCHÈTERIE**

La déchetterie intercommunale entièrement reconstruite en 2006 et remise aux normes est située au nord de la commune de Mondragon, en bordure de la RN 7.

Conditions d'accès :

1/ Tous les habitants de LAPALUD peuvent y apporter **gratuitement** tous types de déchets, dans la **limite de 1 m<sup>3</sup> par foyer et par mois**, cumulable sur 3 mois ( 3m<sup>3</sup> par trimestre ), après avoir pris soin (la 1<sup>ère</sup> fois) de s'y présenter muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile ( facture EDF, téléphone...) afin que l'on vous remette une «**Carte d'accès à la déchèterie**»

2/ Les jours et heures d'ouverture sont les suivants :

LUNDI ..... 14h à 16h45  
MARDI - MERCREDI - VENDREDI - SAMEDI ..... 8h-12h et 13h-16h45  
Fermeture le Jeudi

## **LES OBJETS ENCOMBRANTS**

Comme pour les déchets verts, les personnes désirant faire évacuer des objets encombrants devront **OBLIGATOIREMENT s'inscrire en mairie** au moins 3 jours ouvrables avant la date de ramassage ( sinon celui ci sera effectué le mois suivant ) soit en téléphonant au **04 90 40 30 73** soit en se présentant au service accueil de la mairie, afin de compléter une « **Fiche de ramassage** » qui sera transmise au personnel municipal chargé de l'enlèvement.

**Uniquement les objets inscrits sur la fiche de ramassage seront collectés**

Ne seront ramassés **UNIQUEMENT** les objets type  
**gros électroménager, sommier, matelas,**  
**meubler usagé, vélos**

**JOUR DE RAMASSAGE**

**Le 1<sup>er</sup> JEUDI de chaque mois,**

(sauf modification particulière et à l'exception des mois de Juillet et d'août)

Les objets encombrants à évacuer doivent être déposés **la veille au soir** devant le domicile le 1<sup>er</sup> jeudi du mois. Il n'y aura qu'**un seul passage** aux adresses indiquées sur les fiches de ramassage.

# DIVERSES

## LE TRI SÉLECTIF

La commune de Lapalud a mis en place depuis 2003, comme la loi l'y oblige, des points d'apports volontaires pour le verre, le papier et les emballages divers.

Ce système de récupération permet de recycler les déchets afin de les valoriser. Ce recyclage revient moins cher que le traitement en ordures ménagères dont le coût est en augmentation permanente.

Les personnes, qui participent à cette collecte, respectent en très grande majorité les consignes de tri et de salubrité autour des points d'apport. **Malheureusement, le manque de civisme d'une minorité nous oblige à nettoyer quotidiennement les abords des containers, ce qui engendre des coûts supplémentaires pour notre commune.**

**CECI EST INADMISSIBLE. Il s'agit d'un apport volontaire et non d'un dépotoir.**

La Police Municipale et la Gendarmerie ont reçu des consignes strictes pour verbaliser les contrevenants.

Rappel des différents points d'apports volontaires : **Espace Julian – Cimetièrre – Les Grés – Rue des Fossés – Le Stade – Ateliers municipaux – Chemin des aubépinnes**

## LES DÉCHETS VERTS (Sauf campagne)

Comme pour les encombrants, les personnes désirant faire évacuer des déchets verts devront **OBLIGATOIREMENT s'inscrire en mairie** au moins 3 jours ouvrables avant la date de ramassage soit en téléphonant au **04 90 40 30 73** soit en se présentant au service accueil de la mairie afin de compléter une « **Fiche de ramassage** » qui sera transmise au personnel municipal chargé de l'enlèvement.

✓ La collecte consiste à récupérer en petite quantité des déchets verts **ordinaires**.  
✓ Les déchets verts devront être entreposés la **veille au soir** dans des récipients pouvant être vidés par une seule personne, **mis en sacs, ils ne seront pas ramassés** car leur recyclage est impossible à cause du plastique ou du papier.

✓ Les branchages devront être mis en faquets afin de faciliter leur collecte

**Le vrac ne sera pas admis, ni les branches d'un diamètre ne permettant pas le compactage.** Le volume sera limité à **un demi mètre cube non compacté par habitation.**

**Les grandes quantités ne seront pas ramassées** et devront être portées directement à la déchetterie par leurs propriétaires

**Les ramassages ont lieu les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> JEUDIS**  
**de chaque mois de Mars à mi Novembre**  
(sauf modification particulière)